



Règlement

Tout participant ou accompagnateur doit connaître le présent règlement, l'accepte et s'engage à le respecter sans réserve.

- Le port du casque est obligatoire sur tous les parcours.
- La randonnée se pratique sur des chemins et portions de route ouverts à la circulation dans le respect du code de la route et le respect des consignes données par les membres de l'organisation.
- Chaque participant doit être titulaire d'une assurance à responsabilité civile.
- La randonnée se fait à allure libre sous sa propre responsabilité.
- Si la météo était défavorable, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.
- Tout abandon devra être signalé à l'organisation.
- Les parcours sont entièrement fléchés.
- Du fait de son engagement le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le représentant dans le cadre de la promotion future de la manifestation.
- Ne jeter aucun déchet dans la nature, des poubelles sont mises à disposition à chaque point de ravitaillement.
- N'emprunter que les chemins balisés par l'organisation, ils sont les seuls autorisés.
- Ralentir aux abords et dans les villages traversés, et adopter une attitude conciliante avec les habitants.
- Être courtois et attentifs aux autres participants et les bénévoles de l'organisation.

Mise en garde

- Chaque participant s'assurera qu'il est apte à surmonter cette épreuve en consultant son médecin pour un avis médical.
- L'organisation, qui n'est pas en position de pouvoir contrôler l'état de santé des participants ne pourra être tenu responsable en cas de dommages ou séquelles pendant et après la randonnée.
- Chaque participant est tenu de se présenter au départ avec un vélo en bon état de fonctionnement pour ne pas se mettre ou mettre autrui en danger.
- Il est indispensable de prévoir des vêtements adaptés à la météo et à l'altitude (vêtements chauds et imperméables)